



**Compte rendu Conseil Municipal de Théhillac
Séance du 7 octobre 2016**

Sont présents :

Maud BRIAND, Gilbert DUVAL, Sabrina GUEHENNEUC, Patricia GUILLAUME, Gilles HAUROGNE, Cyrille LELEU, Christian LEMEE, Gérard MACE, Mikaël MUROS LE ROUZIC, Pascal RAVACHE, Jérôme ROBIN, Marlène SIMONIN, Delphine VALAY.

Pouvoir :

Jean-Noël LEMEE donne pouvoir à Cyrille LELEU

Mikaël MUROS LE ROUZIC est nommé secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20h00.

Ordre du Jour :

- 1) Décision modificative en budget investissement
- 2) Mise en créances irrécouvrables
- 3) Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune et la communauté de communes du Pays de Redon
- 4) Convention entre Arc Sud Bretagne et la commune de Théhillac pour le financement du transport scolaire et du SDIS 56
- 5) Déclaration pour l'édifice de clôture
- 6) Evolution des territoires de santé
- 7) Informations au conseil
 - a. Plan Local d'Urbanisme
 - b. Programme Local de l'Habitat (carte)
 - c. Lutte contre les frelons
 - d. Travaux bâtiments
- 8) Points abordés à la demande d'un adjoint

Approbation du compte rendu de conseil du 2 septembre 2016

Aucune observation n'étant faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1- Décision modificative

Le Maire propose au conseil municipal la décision modificative budgétaire suivante :

Section d'investissement- Dépenses

Chapitre 16- Emprunts et dettes assimilées

Article 1641- Emprunts - 1500,00€

Chapitre 20- Immobilisations corporelles

Article 202- Frais d'études + 1500,00€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise la décision modificative proposée sur l'exercice budgétaire 2016.

2- Mise en créances irrécouvrables

Sur proposition de Madame Le Trésorier de La Roche-Muzillac ayant épuisé tous les recours pour recouvrer les sommes, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes concernant certains loyers des années 2013 et 2014 pour un montant total de 4 934,13€.

3- Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune et la communauté de communes du Pays de Redon

Dans le cadre du projet d'aménagement du carrefour de la Garenne et de la rue du Comé, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Théhillac et la Communauté de Communes du Pays de Redon (CCPR) est nécessaire. En effet, la rue du Comé est d'intérêt communautaire. Les travaux ne peuvent être réalisés sans l'accord et la participation financière de la CCPR.

Après avoir pris connaissance de la convention, le conseil municipal, à la majorité avec une voix contre :

- accepte la convention proposée par la CCPR,
- autorise le Maire à signer la convention.

4- Convention entre Arc Sud Bretagne et la commune de Théhillac pour le financement du transport scolaire et du SDIS 56

Une convention a été signée depuis le 1^{er} janvier 2011 afin de préciser les missions exercées par la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne au profit de la commune de Théhillac. Cette convention arrive à échéance et il convient de déterminer les termes de la nouvelle convention d'un an du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017. En effet, les missions exercées par Arc Sud Bretagne pour la commune sont :

- le transport scolaire des élèves scolarisés au collège Saint-Joseph de Nivillac, étant une délégation du Conseil Départemental celui-ci prend en charge les frais de transport. La commune de Théhillac participera au frais de gestion du service d'un montant forfaitaire de 40,57€ par élève transporté pour l'année 2016-2017.
- la gestion de la caserne de Nivillac. Aucune participation financière n'est demandée mais la commune de Théhillac versera une contribution au Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Le conseil municipal, à l'unanimité

- accepte la convention de co-financement proposée par la communauté de communes Arc Sud Bretagne,
- autorise le Maire à signer la convention.

5- Déclaration pour l'édifice de clôture

Ce sujet provoquant un débat, un complément d'information sera fourni aux conseillers et il sera mis en délibération au prochain conseil municipal.

6- Evolution des territoires de santé

Un projet régional de santé de seconde génération, dont l'architecture est revue par la nouvelle loi de santé, sera élaboré d'ici le 1^{er} janvier 2018. Celui-ci se composera d'un cadre d'orientation pour les 10 ans à venir, passe de 3 schémas à un seul grand schéma régional d'une durée de 5 ans et sera accompagné d'un seul programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies.

Plus spécifiquement et issus de la loi de santé et d'un décret d'application du 27 avril 2016, des groupements hospitaliers de territoire sont organisés. Un double objectif pour ces groupements :

- Permettre aux établissements publics de santé de mettre en oeuvre une stratégie de prise en charge commune et graduée du patient dans le but d'assurer une égalité d'accès à des soins sécurisés et de qualité.
- D'assurer la rationalisation des modes de gestion par une mise en commun de fonctions ou par des transferts d'activités entre établissements.

L'Agence Régionale de Santé, dans un délai de deux mois, demande entre autre, l'avis des collectivités territoriales de la région Bretagne sur le découpage des territoires de santé en proposant 3 options de découpage.

La communauté de communes du Pays de Redon a déjà émis un avis en choisissant l'option 2, à savoir le même découpage en 8 territoires de démocratie sanitaire déjà existant avec la possibilité de coopérations renforcées entre instance (droit à l'expérimentation).

Le conseil municipal, à la majorité avec 6 voix pour et 8 abstentions, émet un avis favorable à l'option 2 (document consultable en mairie).

7- Informations au conseil

a. Plan Local d'Urbanisme

Une réunion publique s'est tenue le jeudi 29 septembre 2016 à la salle des Mitaüs, animée par le cabinet Atelier d'Ys. Une cinquantaine de personnes a assisté à la réunion, la prochaine étape sera l'adoption du projet par le conseil municipal suivie d'une enquête publique.

b. Plan Local de l'Habitat

Dans le cadre du programme du Plan Local de l'Habitat de la Communauté de Communes du Pays de Redon, plusieurs actions sont proposées dont l'action 5 ayant pour objectif de soutenir financièrement (prime) les primo-accédant faisant l'acquisition d'un logement vacant en centre bourg afin de les revitaliser. Une carte délimitant les centres bourgs est proposée pour validation à chaque commune concernée.

c. Lutte contre les frelons

Une réflexion est à mener quant à la participation financière de la commune pour la destruction des nids de frelons chez les particuliers.

d. Travaux bâtiments

Gilbert DUVAL, premier adjoint, fait un point sur les travaux effectués et à venir sur les différents bâtiments communaux. La couverture de l'appentis d'une location de l'ancien presbytère a été entièrement rénovée. Dans ces logements deux convecteurs vont être changés et la ventilation va être revue. Le défibrillateur sera changé de place et le boîtier de sécurité du Canotier va être changé.

e. Salle des sports

L'Institut Formation Professionnel et Social La Bousseaie de Rieux occupera la salle les jeudis des semaines impaires de 14h00 à 16h00 pour des activités sportives.

f. Centre Communal d'Action Sociale

Le repas du C.C.A.S. aura lieu le dimanche 13 novembre 2016 à 12h00 à la salle des Mitaüs. Toutes les personnes nouvellement arrivées sur la commune et ayant 65 ans et plus sont cordialement invitées et doivent prendre contact avec la mairie au 02.99.90.23.79.

g. Virades de l'Espoir

Toutes les personnes ayant participé bénévolement aux Virades de l'Espoir les 23, 24 et 25 septembre 2016 sur notre commune sont cordialement invitées à une présentation du bilan qui sera suivi du verre de l'amitié le vendredi 21 octobre 2016 à 20h00 à la salle de la cantine.

8- Points abordés à la demande d'un adjoint

a. Compteurs Linky

Gérard MACE souhaite faire un bref compte rendu sur la réunion des compteurs LINKY à laquelle il a assisté. Ces nouveaux compteurs seront posés et distribués gratuitement à compter du 1^{er} trimestre 2018. Ils remplaceront les anciens compteurs. Un numéro vert est à disposition pour toutes questions 0800 054 659.

b. Cartes de vœux

Un petit point est fait sur les cartes de vœux de fin d'année, un devis est communiqué aux conseillers.

c. Sécurité routière

Dans le cadre de la sécurité routière, un concours sous forme de quizz est proposé aux communes qui pourront s'affronter par équipe.

d. Projets communaux

Plusieurs projets sont soumis aux conseillers pour qu'ils soient, s'ils le souhaitent approfondis lors de commissions : aménagement d'un air de camping-car, création d'une bibliothèque, aménagement d'un air de jeux pour enfants.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30.

Prochaine réunion de conseil municipal le vendredi 2 décembre 2016 à 20h00.

INFORMATIONS DIVERSES

Mairie et Agence postale

L'agence postale sera fermée les vendredi 4, samedi 12 et mardi 22 novembre 2016.
La mairie sera fermée le samedi 12 novembre 2016.

Recensement de la population

Les habitants de la commune de Théhillac vont être recensés. Cette enquête se déroulera du 19 janvier 2017 au 18 février 2017. Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.
A cette occasion, les personnes intéressées pour être agent recenseur doivent prendre contact avec la mairie.

Recensement des jeunes de 16 ans

Le recensement est obligatoire, il est à réaliser entre le jour de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Il doit être fait à la mairie de son domicile, une attestation sera remise celle-ci est obligatoire pour s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, BAC, BEP, CAP ...).

Entretien des arbres

Il est rappelé à tous que selon l'article 673 du code civil « Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper ... Le droit de couper les racines, ronces et brindilles ou de faire couper les branches des arbres, arbustes ou arbrisseaux est imprescriptible. »

Vente de bois

La commune organise comme chaque année une vente de bois communal sur pied. Les personnes intéressées peuvent contacter la mairie au 02.99.90.23.79.

Pro jeun's

Projeun's organise cette année un événement Téléthon, l'objectif étant de récolter un maximum de fond pour cette association. Pour cela, nous organisons une vente de croissants pour les habitants de Théhillac. Les commandes s'effectueront à domicile le samedi 26 novembre 2016 dans la journée et les distributions de croissants se feront le dimanche 11 décembre 2016 dans la matinée également à domicile. Merci.

A.S.T. Football

L'association organise un concours de belote le vendredi 4 novembre 2016 à 20h00 à la salle des Mitaüs.

Classe 6

Les « classes 6 » se réuniront le samedi 3 décembre 2016 pour une journée festive. Des invitations vous parviendront prochainement. Si toutefois vous n'avez pas été contacté(e) début novembre, merci de vous manifester auprès de Loïc Chesnin (06.23.12.15.81).

Thé Kids

L'association propose aux enfants de faire la tournée des bonbons à l'occasion d'Halloween le lundi 31 octobre 2016 de 14h30 à 17h00. Départ derrière la mairie puis goûter à la salle de la cantine. Une participation de 1€ est demandée. Les enfants de moins de 6 ans devront être obligatoirement accompagnés par un de leur parent.

Inscription jusqu'au 25 octobre 2016 après d'Emilie : 07.61.58.52.08 ou 02.99.90.24.41 ou auprès de Tatiana au 06.63.92.69.98.